

16/6 ou passer de "anba tant à aba tant". Le Nouvelliste | Publié le : 04 septembre 2012.

Propos recueillis par Frantz Duval



Le gouvernement veut en finir avec les logements précaires. Le programme 16/6 se poursuit en ce sens. Ses prochaines cibles, les camps installés dans les écoles. Les terrains privés envahis par des sinistrés après le 12 janvier peuvent aussi bénéficier des ressources du 16/6. Principal vitrine et grand succès de la politique de logement du président Michel Martelly, 16/6 s'améliore au fil des réalisations et des critiques.

Le Nouvelliste : Le programme 16/6 va-t-il repartir après Isaac?

Clément Bélizaire : Le programme 16/6 ne s'est jamais arrêté. Nous continuons les aménagements et réparations dans les quartiers. A la veille du premier anniversaire du projet, voici quelques statistiques sur les réalisations du projet à cette date :

- Fermeture de 27 camps, soit les 6 camps prioritaires et 21 petits camps dans les 8 quartiers financés ;
- 255 maisons jaunes réparées ;
- Les 8 plateformes communautaires dans les 8 quartiers financées montées et validées ;
- Plus de 1 000 emplois créés ;
- 800 micro entreprises créées ;
- La route reliant Delmas 64 à L'église St-Jean Bosco (morne Hercule) en cours de réhabilitation et à un niveau d'achèvement de 85%;

C'est la composante camp qui a atteint ses objectifs et son budget. La décongestion des camps du 16/6 a été un succès tel que nous avons pu trouver le financement pour un projet similaire, le projet Champ de Mars financé par l'ACDI.

Grâce à ce financement, nous avons pu libérer le Champ de Mars des 4 652 familles qui y vivaient. Bientôt, nous allons lancer les opérations de réhabilitation de quartiers de retour du Champ de Mars ainsi que la réhabilitation de ses 10 places.

Sans oublier notre projet en cours appelé « 45 camps », financé par le Trésor public, qui nous permettra de libérer 45 camps se trouvant dans des écoles et des infrastructures sportives.

Aujourd'hui, grâce à notre succès et en raison de l'urgence que représente la saison cyclonique, la communauté internationale a décidé d'augmenter les crédits afin de s'attaquer aux 115 camps les

plus vulnérables. Nous avons reçu la semaine dernière des engagements fermes pour 16 000 familles.

L.N : En quoi consistera cette nouvelle version du 16/6?

C. B : Il n'y a pas de nouvelle version. C'est la même méthode avec beaucoup plus de camps et une plus grande population de déplacés visée. La méthodologie de décongestionnement de camps du 16/6 peut se résumer ainsi :



1. Décompte final physique, in situ de toutes les familles vivant dans le camp concerné, de concert avec la mairie de la commune concernée, pour déterminer la liste définitive des bénéficiaires du programme, et validation par la mairie concernée;
2. Enregistrement des familles présentes lors du décompte final par l'agence en charge du programme (ex-Direction de la Protection civile, OIM, Croix-Rouge, etc.), de concert avec la mairie concernée;
3. Enregistrement des doléances, c'est-à-dire les familles non présentes lors du décompte final ou qui déclarent être des résidentes des camps par l'agence en charge du programme (ex-Direction de la Protection civile, OIM, Croix-Rouge, etc.), de concert avec la mairie concernée. A ce stade, l'enregistrement des familles ayant des doléances n'est pas validé;
4. Les familles enregistrées et validées vont dans les quartiers pour trouver et négocier la location d'une unité de logement pour une année dans les limites budgétaires, soit HTG 20 000.00;
5. Visites d'inspection des unités de logement choisies par les bénéficiaires par des ingénieurs certifiés du MTPTC pour validation, c'est-à-dire pour confirmer que le logement a bien été évalué par le MTPTC avec mention « VERT »;
6. Signature de contrat de loyer pour une année entre le bénéficiaire et le propriétaire de l'unité de logement;
7. Paiement du loyer au propriétaire par le projet;
8. La famille bénéficiaire laisse le camp dans un délai maximum de 72 heures;
9. Traitement des doléances, c'est-à-dire les familles dont les doléances sont acceptées suivent les points 4, 5, 6 et 7;
10. Expulsion légale des doléances non validées (tribunal de paix et mairie concernés.)



L.N : Quels seront les objectifs?

C. B. : 1. Préserver et sauvegarder des vies humaines, particulièrement celles des familles vulnérables, déplacées du séisme du 12 janvier vivant dans les 115 camps à hauts risques.

2. Réduire sensiblement les couts élevés à supporter à chaque catastrophe naturelle pour loger les déplacés dans des abris transitoires, pour des déplacés qui vont retourner vivre dans des tentes après la période de transition.
3. Eradiquer l'insécurité liée à l'existence des camps.
4. Eradiquer le risque sanitaire élevé que représentent les camps.

L.N : Qui financera l'extension du programme et pour quel montant?

C. B. : Jusqu'à présent, la Banque mondiale et la Croix-Rouge sont les deux institutions à avoir pris des engagements fermes pour les 16 000 familles. Nous nous attendons à ce que d'autres bailleurs emboîtent le pas et nous restons confiants qu'ils sauront comprendre l'urgence et agiront en conséquence.

L.N : A-t-on réalisé le bilan des dernières opérations?

C. B. : Le bilan parle de lui-même. Les principales places de la capitale sont vides et les déplacés qui ont bénéficié du programme sont moins vulnérables qu'avant. Ce n'est pas l'idéal, mais nous avançons.

Je profite de l'occasion pour lancer un appel à la solidarité nationale afin de nous aider à identifier des logements disponibles et sûrs. De plus, nous nous proposons de mener une évaluation participative indépendante des premières opérations pour tirer les leçons et améliorer le processus.

L.N : Un particulier dont le terrain est encore occupé par un camp peut-il se référer au projet 16/6?

C. B. : Le projet 16/6 décongestionne les camps et réhabilite les quartiers suivant la politique et les priorités du gouvernement. Au démarrage du projet, dès sa période de conception (juin 2011), la première priorité était de décongestionner des camps se trouvant sur des places publiques, compte tenu de l'importance de celle-ci dans la vie au quotidien de la population. De cette priorité est né le projet pilote 16/6 qui, de par son succès, nous a permis de trouver le financement de l'ACDI pour le projet Champ de Mars.

La seconde priorité a été les écoles et les infrastructures sportives. De cette priorité est né le projet 45 camps, financé par le Trésor public, qui vise à décongestionner des camps se trouvant dans 45 écoles et infrastructures sportives. Ce projet a permis en cours, de libérer les centres sportifs Dadadou et de Carrefour, ainsi que le Parc Ste-Thérèse.

Aujourd'hui, la priorité est sur les camps exposés aux aléas climatiques, indépendamment du fait qu'ils soient sur des terrains privés ou publics. Notre objectif est avant tout de préserver des vies humaines et de reloger les familles déplacées dans des logements sûrs.

Nous cherchons donc à reloger 41 000 familles vivant dans 115 camps à hauts risques. C'est dans ce cadre que nos efforts de collecte de fonds nous ont permis de trouver des engagements de la Banque Mondiale et de la Croix Rouge pour reloger 16 000 familles, sous le leadership de l'UCLBP à travers sa division Relogement et Réhabilitation des Quartiers Précaires (Projet 16/6).

Nous avons cependant déjà eu plusieurs réunions de travail avec des représentants du secteur privé et nous sommes à la recherche de partenariats pour aborder cette problématique.

L.N : Que pensez-vous des critiques qui objectent que sans un vrai plan de construction de logements sociaux et de facilitation d'accès au crédit-logement 16/6 encourage les constructions précaires. La population sort des camps pour entrer dans des maisons peu sûres?

C. B. : La construction des logements sociaux et l'accès au crédit logement pour les couches défavorisées, constituent un des aspects les plus importants de la politique de logement du gouvernement en train d'être élaborée par l'UCLBP. Au sein de cette politique, la méthodologie du projet 16/6 est considérée comme l'étape 0 de la reconstruction.

Le projet 16/6 encourage fortement les constructions plus sûres et exige des entités de mise en œuvre, l'application stricte des normes et standards du MTPTC pour la réparation des maisons jaunes et les nouvelles constructions.

Les bénéficiaires du projet 16/6 profitent d'une subvention d'une année de loyer, et peuvent ainsi entrer dans des maisons étiquetées « VERT » par le MTPTC.



L.N : Existe-t-il un projet ou un volet complémentaire à 16/6?

C. B. : Non.

Toutefois, le projet 16/6 bénéficie du support d'autres projets tels que « Débris II » pour la gestion des débris dans les quartiers concernés et le « Programme d'appui à la reconstruction du logement et des quartiers » pour la mise en place des plateformes communautaires et les exercices de planification urbaine avec les habitants des quartiers, etc.

L.N : Qu'en est-il de l'Entreprise publique de promotion des logements sociaux (EPPLS)? Travaillez-vous avec cet organisme d'Etat?

C. B. : Oui.

Nous travaillons avec l'EPPLS. Elle est l'institution étatique de gestion des projets de logement sociaux et a un rôle très important à jouer dans la politique nationale du logement, qui a d'ailleurs été conçu en collaboration avec EPPLS.

L.N : Le président Michel Martelly a soumis à la presse vendredi l'idée d'organiser une journée de solidarité inter haïtienne. Le projet 16-6 pourrait-il y prendre part pour sensibiliser avec des exemples vivants comme passer de Anba tant à Aba tant ?

C. B. : Le projet 16/6 est un projet du gouvernement lancé par le président Michel Martelly le 16 août 2011. A travers sa composante Suivi, Evaluation et Gestion des Connaissances, le projet 16/6 accumule et documente toutes les leçons apprises sur les bonnes et mauvaises pratiques dans sa méthodologie de décongestion des camps.

Toute cette documentation du 16/6 est la propriété intellectuelle du gouvernement haïtien.

Tout ceci ne fait que confirmer que le 16/6 se ferait le plaisir de prendre part à toute initiative visant à libérer des camps et à accompagner les déplacés vers des logements sûrs , sur demande de son institution de tutelle, l'UCLBP, l'Unité de Construction de Logements et des Bâtiments Publics.

Propos recueillis par Frantz Duval